



Les contacts ressources

Sommaire

1. Comment s'informer et être bien orienté ?	2
• Le numéro vert de la basse vision	2
• Le PACO Accueil physique d'Ile de France ...	2
2. Ouvrir ses droits	3
3. Les services médicaux de réadaptation	4
4. Les Associations	5
5. Comment gérer sa situation professionnelle ? ...	6

1. Comment s'informer et être bien orienté ?

- **Le numéro vert de la basse vision**

Le Centre d'Appel et de Conseil sur la Déficience Visuelle a été créé en septembre 2014 par L'Association de Réadaptation et Réinsertion pour l'Autonomie des Déficiants Visuels (ARRADV). Il s'agit d'une plateforme téléphonique NAATIONALE gratuite répondant à toute question concernant les répercussions en lien avec une situation de déficience visuelle : vie quotidienne, vie sociale, vie professionnelle...

Ce service s'adresse aussi bien aux particuliers qu'aux professionnels.

Le service est entièrement gratuit depuis un téléphone fixe ou portable. Une équipe professionnelle pluridisciplinaire est à votre disposition du lundi au vendredi de 09h30 à 17h30.

Le numéro est le 0800 013 010

- **Le PACO Accueil physique d'Ile de France**

La plateforme d'Accueil de Coordination et d'Orientation, présente au sein de l'Institut de Réadaptation Visuelle Saint Louis, répond à toutes vos questions concernant la déficience visuelle et vous propose des solutions d'accompagnement adaptées à vos besoins sur le territoire d'ile de France.

Le PACO recense également l'ensemble des demandes d'admission pour les prises en charge en structure de rééducation SMR : l'Institut national des Invalides, l'Hôpital Sainte Marie et l'Institut Saint-Louis.

Afin de mieux répondre à vos besoins il est préférable de remplir (n'hésitez pas à vous faire aider d'un proche) le questionnaire du PACO sur le site suivant :

<https://www.15-20.fr/offre-de-soins/institut-saint-louis/>

Le PACO travaille en collaboration avec le CECOM qui propose des rencontres avec des orthoptistes et opticiens spécialisés en basse vision pour bénéficier de conseil en aides optiques.

Pour prendre rdv avec le CECOM

Tél : 01 40 02 12 93 - 06 08 72 49 43

Doctolib CECOM Paris

Pour en savoir plus sur le CECOM :

<https://www.groupement-optic2000.com/fr/enseignes/optic-2000/articles/les-cecom-des-centres-gratuits-dessais-et-de-conseils-pour-ameliorer-le-quotidien-des-personnes-malvoyantes#:~:text=Le%20CECOM%20est%20un%20Centre,%2C%20Lille%2C%20Besan%C3%A7on%20et%20Nantes.>

2. Ouvrir ses droits

Une étape importante est la reconnaissance administrative de votre situation. Elle peut ouvrir droit à des aides financières pour l'achat de matériel de compensation, à une aide pour compenser l'absence de revenu et vous attribuer une carte d'invalidité. C'est aussi cette reconnaissance qui peut vous permettre de bénéficier d'un suivi dans un établissement ou service spécialisé.

Plusieurs dispositifs sont donc mis en place pour aider les adultes en situation de handicap dans leur vie quotidienne (logement, transport, travail ...). Pour en bénéficier, le handicap doit avoir été diagnostiqué par un professionnel de santé (généraliste, psychiatre...). Une fois ce diagnostic établi, il faut prendre contact avec une maison départementale des personnes handicapées (MDPH) chargée d'accompagner la personne handicapée dans ses démarches.

Selon votre situation, une fois le dossier rempli, la MDPH pourra vous accorder différents types d'aides pour mieux gérer votre vie quotidienne :

- aides financières pour compenser la perte d'autonomie dans le quotidien,
- aide financière pour l'achat de matériel spécifique ou l'aménagement du logement
- carte mobilité inclusion (communément appelée carte d'invalidité) qui permet d'avoir la priorité dans les transports, les files d'attentes dans certains lieux publics
- etc.

Pour remplir votre dossier MDPH vous pouvez vous faire aider en contactant la mdph de votre département ou des assistants de service social présents à l'hôpital, dans les associations spécialisés en déficiences visuelles ou également dans les mairies ou missions locales.

Pour aller plus loin :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31029>

3. Les services médicaux de réadaptation

Les SMR spécialisés en basse vision sont des services fonctionnant en hospitalisation de jour (la personne rentre chez elle le soir) ou en hospitalisation complète. Ils sont composés d'équipes pluri-professionnelles qui ont pour objectif d'aider la personne à retrouver son autonomie dans son quotidien. Cela passe par l'apprentissage de techniques de compensation du handicap visuel, la découverte d'aides techniques et la mise en place de nouvelles stratégies. Ces services s'adressent aux personnes malvoyantes et non voyantes.

Les structures suivantes proposent un accueil en hospitalisation complète :

- Gard (30) Institut ARAMAV - Institut Regional pour la Reinsertion Aveugles et Malvoyants
- Paris (75) Hopital Sainte Marie
- Haute-Garonne (31) SMR Deficients Visuels Basse Vision Andre Mathis

Les autres fonctionnent en hospitalisation de jour :

- Charente (16) CSSR les Glamots - Association Ardevie
- Indre-et-Loire (37) Maison de Réadaptation Fonctionnelle Bois Gibert
- Maine-et-Loire (49) Centre Regional Basse Vision Angers
- Meurthe-et-Moselle (54) Cler Basse Vision Domaine de Santifontaine
- Nord (59) SMR Basse Vision de l'Institut Ophtalmique de Somain
- Puy-de-Dôme (63) SMR Auvergne Basse Vision
- Rhône 69() SMR Fidev

- Paris (75) SMR Institut De Réadaptation Visuelle Saint Louis

- Paris (75) Hopital Sainte Marie

- Paris (75) Institut National des Invalides

- Vienne (86) CRF Vision Audition Saint Benoit

- Haute-Vienne (87) Hôpital de jour Baudin Médecine Physique et de Réadaptation (MPR)

- La Réunion (974) Centre de Basse Vision Horus

4. Les Associations

Il existe de nombreuses associations sur l'ensemble du territoire français, qui œuvrent pour améliorer le quotidien des personnes déficientes visuelles.

Celles –ci peuvent proposer différents services :

- Aides dans la réalisation des démarches sociales
- Information/ sensibilisation sur les pathologies et sur la déficience visuelle
- Conseils et prises en main de matériel (informatique, braille...)
- Favoriser l'accès à la culture (visite de musée, théâtre, expositions etc.)
- Animation de cours de sports adaptés
- Animation de cours d'activités manuelles adaptés
- Formation et accompagnement vers l'emploi
- Accompagnement vers les études supérieurs et emplois
- Etc.

Dans l'enceinte de l'Hôpital National de la Vision des 15-20, se trouve la Maison des Usagers et des Associations qui proposent des permanences d'association et peut vous informer sur les Associations existantes.

**Adresse : Maison des usagers et des associations -
24, rue de Charenton
75571 Paris Cedex 12**

Tel : 01 40 02 17 19

Horaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

**Vous trouverez ci-joint un lien vers un annuaire des associations
partenaire de l'Hôpital des 15-20:**

<https://www.15-20.fr/wp-content/uploads/2025/03/Le-Catalogue-des-Associations.pdf>

5. Comment gérer sa situation professionnelle ?

Lorsque votre déficience visuelle impacte votre vie professionnelle, il est important de réaliser les démarches pour obtenir une Reconnaissance de Travailleur Handicapé (RQTH). La RQTH une décision administrative qui permet de bénéficier d'un ensemble de mesures favorisant le maintien dans l'emploi ou l'accès à un nouvel emploi.

La RQTH permet de bénéficier d'un ensemble de mesures pour accéder à un emploi, le garder ou envisager un nouvel emploi :

- **Aménagement des horaires de travail**
- **Adaptation de votre poste de travail (par exemple, achat de matériels, logiciels spécifiques)**
- **Dispositifs dédiés à l'insertion professionnelle (par exemple, dispositif d'emploi accompagné, stages de réadaptation, contrat d'apprentissage, aménagement de concours de la fonction publique ou recrutement contractuel spécifique)**
- **Obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) dans le secteur privé et le secteur public**

Bon à savoir : La RQTH n'est pas obligatoire pour travailler ou se former mais elle facilite votre quotidien de travail.

La demande de RQTH est personnelle. C'est donc à vous d'en faire la demande auprès de la MDPH ; votre employeur ne peut pas intervenir pour faire la demande à votre place.

Vous pouvez en parler à la médecine du travail, votre médecin traitant, le référent handicap de votre entreprise ou à une assistante sociale pour vous aider dans les démarches.

Pour aller plus loin :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1650>

Si vous êtes en recherche d'emploi la RQTH vous permet:

- **Une priorité d'accès à des formations financées par votre compte personnel de formation (CPF), par l'Agefiph ou le Fiphfp,**
- **Des soutiens spécialisés pour la recherche d'emploi au sein, par exemple, du réseau Cap emploi, des centres de rééducation professionnelle... ;**
- **Des dispositifs dédiés à l'insertion professionnelle (stages de réadaptation, de rééducation, contrat d'apprentissage...)** ;
- **Bénéficiaire de l'obligation d'emploi (OETH)*, et accéder ainsi plus facilement à des postes dans certains secteurs d'activités, comme la fonction publique par exemple, soit par concours aménagé, soit par recrutement contractuel spécifique, mais aussi dans le secteur privé.**

Pour aller plus loin :

<https://www.francetravail.fr/actualites/le-dossier/pratique/emploi-et-handicap/conseils-pratiques/la-reconnaissance-de-la-qualite.html>

Vous avez des questions ?



N'hésitez pas à contacter les référents handicap de l'hôpital national des 15-20 : handicap@15-20.fr



Retrouvez en ligne les autres fiches conseils, scannez le QR code ou rendez-vous sur le site :

[Cliquer ici pour accéder à la page web des 15-20 Conseils](#)